



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 14 février 2020

Convocation des conseillers :
le 14 février 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 28 février 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, André Zwally, Mandy Ragni, Echevins, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller
Excusés : Martin Kox, Pierre-Marc Knaff, Echevins, Vera Spautz, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Jean Tonnar, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 7.2. Intégration de parcelles dans le domaine public communal; décision

Considérant que la Ville intègre les parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange:

n° 543/3486, place voirie, d'une contenance de 27 ca, au lieu-dit « rue Portland »;
n° 409/3124, place, d'une contenance de 74 ca, au lieu-dit « Boulevard Pierre Dupong »;
n° 20/3377, place, d'une contenance de 10 à 71 ca, au lieu-dit « Lankëlzerweier »;

section A d'Esch-Nord:

n° 2859/17384, place, d'une contenance de 09 à 47 ca, au lieu-dit « Lankëlzerweier » du
Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal;

Considérant que cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, les parcelles faisant partie de la voirie publique de longue date;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'intégration des différentes parcelles citées ci-dessus du Domaine Privé de la Ville au
Domaine Public Communal.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 10/08/2020
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

